



Paiements instantanés en Suisse

Thomas Hildebrandt

Senior Project Manager, Banking Services, SIX

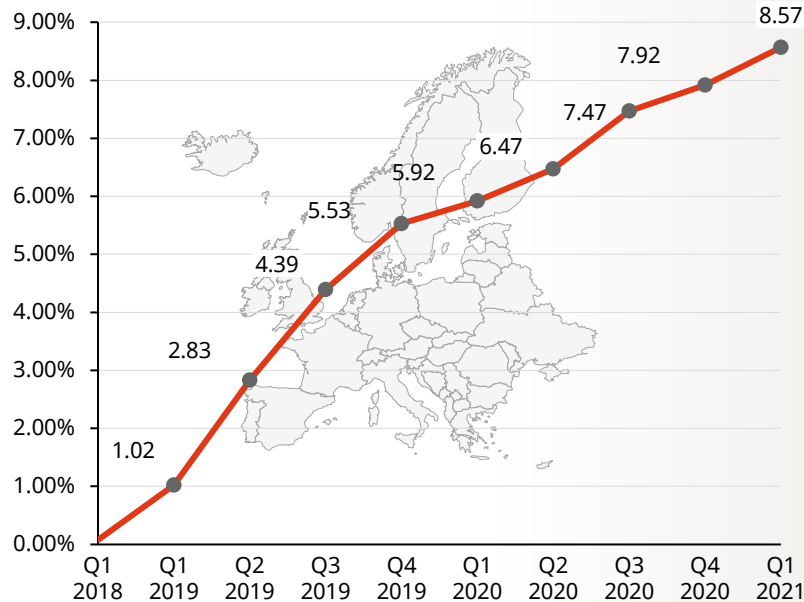
Sommaire

- ↳ **1** Contexte stratégique Instant Payments
- 2** Défis pour la ou les infrastructures
- 3** SIC5: Plan du projet et répercussions sur le marché
- 4** Q&R

1. En Europe, les Instant Payments sont déjà largement utilisés

Depuis 2017, 22 pays européens ont introduit SCT Inst.

Implémentation de SCT Inst en Europe: part estimée du volume SCT Inst dans le volume total du CT¹



Description

- Plusieurs pays européens ont prévu leurs propres solutions pour relever le **défi du paiement rapide**
- Ces **solutions individuelles auraient ralenti l'harmonisation du trafic des paiements en Europe**, qui constitue l'un des éléments constitutifs du marché unique
- C'est pour cela que la **procédure SEPA Instant Credit Transfer (STC Inst)** a été proposée. Résultats depuis le lancement en **novembre 2017**:
 - La procédure SCT Inst **permet des transferts dans toute l'Europe**, de sorte que les fonds sont disponibles sur le compte en **moins de dix secondes**
 - Depuis l'introduction, **2272 PSP ont intégré le système**, soit **56% des PSP européens**²
- L'UE prévoit déjà **d'obliger les AP³ à offrir des solutions d'Instant Payment**

1: SCT+SCT Inst. ; le schéma SCT Inst. liste principalement ceux qui ont le plus gros volume dans leur pays | 2: Payment Service Provider | 3: Account Provider

1. La pression augmente dans l'environnement international du trafic des paiements

... ainsi que le montrent les évolutions mondiales actuelles

ÉVOLUTIONS MONDIALES

Diverses tendances modifient le marché du trafic des paiements

- › Les exigences des clients augmentent: paiements en temps réel et sécurisés
- › Nouveaux payment use cases
- › Ajustements dans le trafic des paiements quant aux normes et réglementations: ISO20022, migration de SWIFT vers messages ISO (MX), etc.
- › De nouveaux acteurs sont sur le marché

Les grandes sociétés technologiques se pressent sur le marché

- › Les nouveaux prestataires de services de paiement comptent notamment: ApplePay, GooglePay, AmazonPay et plus encore
- › L'objectif est de prendre pied via les Payments et d'élargir ensuite l'offre
- › Les nouveaux prestataires disposent d'un écosystème existant ainsi que d'une vaste expérience en matière d'UX

Les Instant Payments ont le vent en poupe

- › Les Instant Payments sont déjà disponibles dans plus de 35 pays et couvrent un réel besoin
- › En comparaison non seulement mondiale mais également européenne, la place financière suisse a beaucoup de retard à rattraper

1. Les Instant Payments (IP) seront obligatoires en Suisse à partir d'août 2024

Un projet en ce sens est en cours sur la place financière, la communication a eu lieu

Situation de départ

- La Suisse: existence de la plateforme moderne de Clearing et de Settlement SIC4 pour le CHF, mais pas de prise en charge 24h/24 7j/7 des Instant Payments
- Évolution «New Normal»: Instant Payments déjà possibles dans plus de 35 pays et, parallèlement, hausse de l'adoption des IP (p. ex. SCT Inst dans l'espace SEPA: part 8%)
- Initiatives européennes visant à mettre en place la prochaine génération du trafic des paiements et à réduire la dépendance à l'égard de systèmes mondiaux

Avec le projet SIC5, la Banque nationale suisse et SIX Interbank Clearing SA entendent poser les bases des futures innovations en matière de trafic des paiements, afin que les Instant Payments puissent devenir la nouvelle norme.

Horizon de mise en œuvre des Instant Payments en Suisse

Gerne informieren wir Sie, dass der Verwaltungsrat der SIX Interbank Clearing AG die Detailkonzepte für die nächste Generation des SIC-Systems genehmigt hat. Die neue Plattform und der neue SIC IP-Service zur Abwicklung von Instant Payments (IP-K) werden im November 2023 den Betrieb aufnehmen.

Der SIC IP-Service wird ein integraler Bestandteil des SIC-Systems sein und die Teilnehmer langfristig verpflichtend für alle SIC-Teilnehmer, die im Kundenzahlungsverkehr aktiv sind, bedeutet, dass IP-Kundenzahlungen von allen betroffenen SIC-Teilnehmern mindestens den Zahlungseingang verarbeitet werden müssen. Das Versenden von IP-Kundenzahlungen ist freiwillig.

Diese Verpflichtung wird gestaffelt umgesetzt:

1. Staffel: Ab August 2024

In der ersten Staffel wird die Entgegennahme von IP-Kundenzahlungen für diejenigen SIC-Teilnehmer verpflichtend, welche im Jahr 2020 mehr als 500'000 eingehende Kundenzahlungen im SIC-System erhalten haben. Die betroffenen SIC-Teilnehmer werden demnächst individuell informiert.

2. Staffel: Ab November 2026

Langfristig sollen alle SIC-Teilnehmer, welche im Kundenzahlungsverkehr aktiv sind, am SIC IP-Service teilnehmen und damit IP-Kundenzahlungen als Zahlungseingang verarbeiten können. Aktuell ist geplant, diese Verpflichtung per November 2026 umzusetzen.

Extrait de la communication aux banques en date du 20.04.2021

La réception d'Instant Payments en CHF va devenir obligatoire:

Août 2024: pour les 50 banques les plus grandes (>500 000 paiements clients p.a.)

Fin 2026: pour les restes des participants SIC qui procèdent à des paiements clients

Sommaire

1 Contexte stratégique Instant Payments

↳ **2** Défis pour la ou les infrastructures

3 SIC5: Plan du projet et répercussions sur le marché

4 Q&R

2. Les Instant Payments nécessitent un investissement important de la part des Account Providers...

Les Instant Payments nécessitent de réaliser des investissements dans divers systèmes...



Traitement rapide

Traitement des transactions et comptabilisation de fonds en temps réels entièrement automatisée



Haute performance

Infrastructure informatique hautement performante et fiable, capable de traiter un grand nombre de transactions individuelles



Gestion des risques et des liquidités

Ajustement des mécanismes de surveillance des risques et des conditions cadres pour la gestion des liquidités



Interfaces (utilisateurs)

Développement des frontends utilisateurs finaux, p. ex. E-/M-Banking et interfaces internes, p. ex. outils de conseil à la clientèle



Contrôle de la conformité

Composants de contrôle des risques et de la conformité permettant les IP

... ainsi que de procéder à des modifications en ce qui concerne les exigences «Always On»

Informatique et opération

- › Opérations, surveillance et traitement des incidents 365j/365, 24h/24, 7j/7
- › Garantie Zero Downtime

Produits et assistance à la clientèle

- › Prise en charge de nouveaux cas d'utilisation et de nouvelles fonctionnalités, pour répondre aux attentes des clients
- › Processus d'assistance adaptés à des cas d'utilisation permettant les IP

2. ... pour parvenir à une transformation des capacités dans différents domaines

Domaines concernés: Payment Initiation, routing, exécution, archivage, reporting

- Pendant la **Payment Initiation** des vérifications préalables doivent être effectuées afin de s'assurer que l'**Account Provider du créancier** est en mesure de recevoir des Instant Payments
- L'**Exception handling** doit être révisé afin d'augmenter le degré d'**automatisation** et d'**éviter les ruptures dans le traitement** d'Instant Payments.

Domaines concernés:

Sanctions check, fraud check, embargo, AML

Domaines concernés:

Input Mgmt., Output Mgmt.

Compliance

Payments

Treasury

Input/Output Management

Core Banking System

Domaines concernés:

Gestion des liquidités

Domaines concernés:

Account Management

Sommaire

1 Contexte stratégique Instant Payments

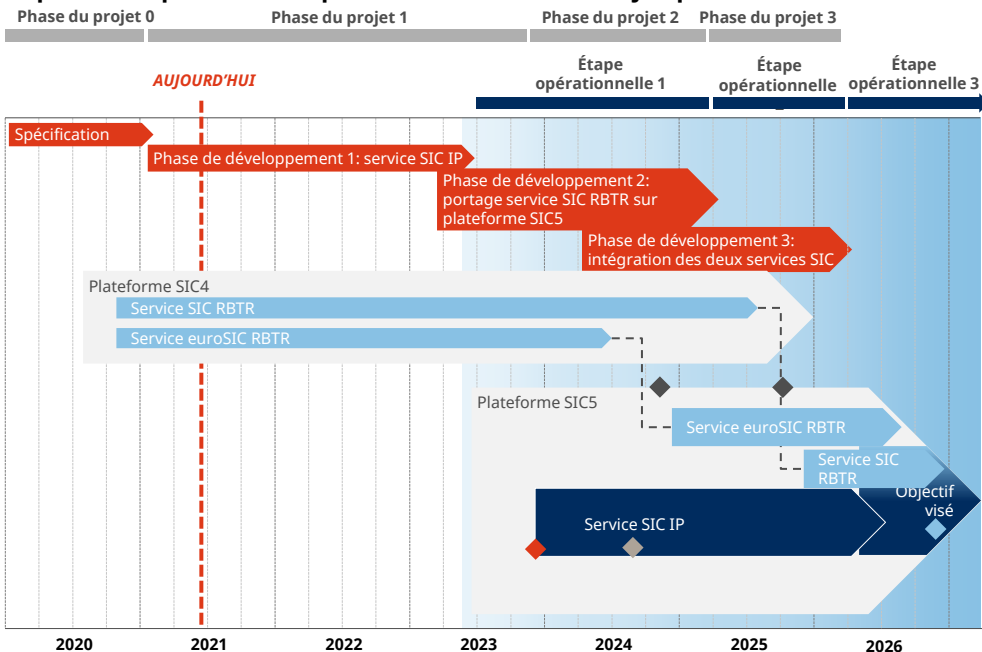
2 Défis pour la ou les infrastructures

↳ **3** SIC5: Plan du projet et répercussions sur le marché

4 Q&R

3. La Suisse prévoit la mise en service technique de la plateforme SIC5 permettant les IP en 2023

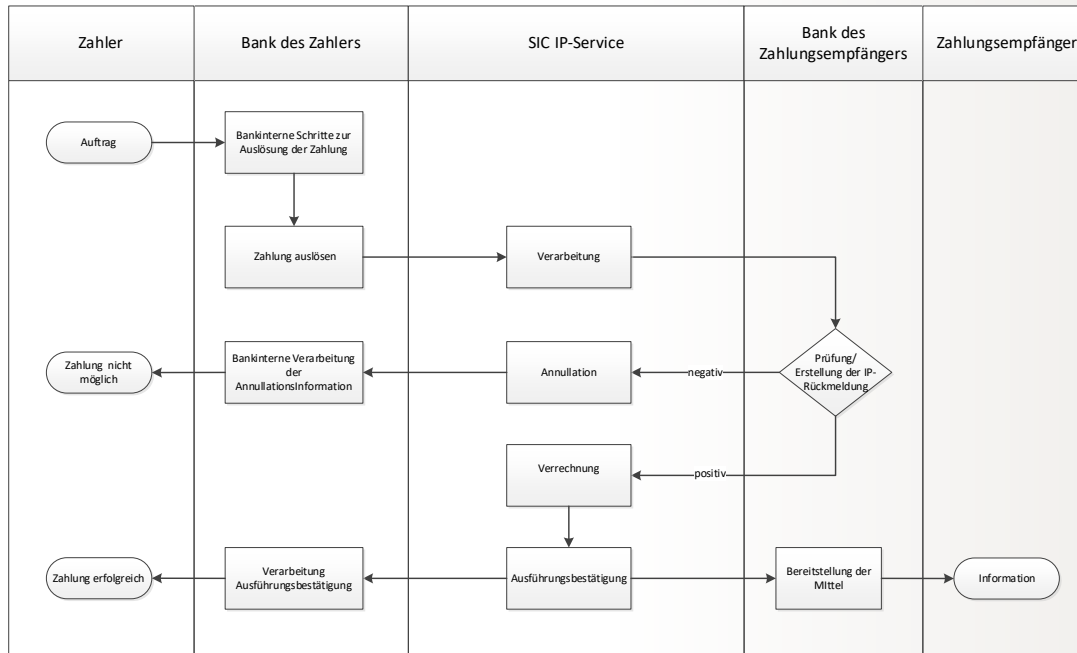
Exploitation parallèle des plateformes SIC4 et SIC5 jusqu'à au moins la fin 2025



Fonctionnalités importantes de la plateforme SIC5

- Le service SIC IP démarre avec un cas d'application SIC générique pour les paiements de client IP. Celui-ci peut être utilisé par différents types de paiement
- SIC5 permet la **connexion de l'Account Provider, directement ou via un Processing Hub** en utilisant des solutions neutres et standardisées
- Les Account Providers (AP), n'utilisant aucun paiement client IP n'ont aucuns **frais d'adaptation, ou uniquement des frais très faibles**
- **Traitement de la transaction de bout en bout en moins de 10 secondes (crédit final chez les destinataire)**

3. Le payeur sait très rapidement si le paiement a réussi










Les Instant Payments constituent la base de nouvelles applications qui se développeront.

- À l'avenir, les paiements urgents seront une norme.
- Gain de temps pour la clientèle entreprises grâce à des délais de virement plus courts.
- Le remplacement d'autres modes de paiement est, en principe, possible
- La nouvelle autoroute est en cours de construction!

3. Votre avis nous importe!

Various initiatives based on IP can be observed in Europe (selection)

B2B	 Immediate value delivery mitigates payment defaults and enables immediate transactions between 3 rd parties
	 Immediate value delivery improves liquidity management
	 New opportunities for payment initiation at POS create competition among established processes
B2C	EPI New Pan-European payment solution leveraging Instant Payments (EPI ¹)
	 Product side innovation (fast payoff of the credit, " last minute settlement " of invoice purchases)
	 Payment at POS (no additional notification required outside of rulebook processes)
P2P	 Attractiveness via convenience (Easy P2P payments in app or small stores) without inconvenient security factors
	 Cash substitute , as interoperable (with appropriate bank participation) and immediately effective creates security for parties that do not trust each other

➔ *Quels cas d'utilisation, quelles opportunités de marché ou quel développement de produit pouvez-vous imaginer?*

Questions aux fournisseurs de logiciels métiers

- Comment voyez-vous l'effet que produira l'introduction des Instant Payments sur le marché dans lequel vous opérez?
 - Avez-vous déjà en tête des idées/visions pour de futurs développements de produits ou des cas d'utilisation concrets du fait de l'introduction des Instant Payments? Si tel est le cas, y a-t-il des besoins/exigences spécifiques qui devraient pour cela être satisfaites?
 - Quelles offres existantes pourraient être élargies? Quelles opportunités voyez-vous?
 - Que signifient les Instant Payments pour vos clients?
 - À quoi une offre complémentaire correspondante pourrait-elle ressembler de la part des établissements financiers?
- ➔ **Nous vous remercions de votre contribution! – veuillez contacter la direction du projet ou la direction de notre partenaire**

Q & A

Contact

Thomas Hildebrandt
Senior Project Manager

SIX Banking Services
Hardturmstrasse 201
Postfach
CH-8021 Zurich

thomas.hildebrandt@six-group.com



www.six-group.com



Disclaimer

Ces documents ont été élaborés par SIX Group SA, ses sociétés sœurs et apparentées et/ou ses succursales («SIX» collectivement) aux fins d'utilisation exclusive par les personnes à qui SIX les adresse. Ces documents et leur contenu ne représentent pas un engagement, une recommandation, une recommandation de placement, une offre, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'informations financières, de produits, de solutions ou de prestations. Ils servent exclusivement à des fins d'information et peuvent faire l'objet de modifications en tout temps, sans préavis. SIX n'endosse aucune obligation d'actualiser ces documents, de les modifier, voire d'en tenir le contenu à l'état le plus récent. SIX ne donne pas de déclarations, garanties ou promesses – ni explicitement ni implicitement – en matière d'exactitude, d'exhaustivité, d'adéquation, d'aptitude ou de fiabilité du contenu de ces documents et n'en donnera également pas dans le futur. SIX et ses membres du Conseil d'administration, cadres, collaborateurs, représentants et délégués excluent toute responsabilité pour des pertes, dommages ou perturbations occasionnés par ou en relation avec ces documents. Ces documents sont la propriété de SIX et ne peuvent en aucune façon être imprimés, copiés, reproduits, publiés, transmis, présentés ou diffusés sans le consentement préalable explicite ainsi qu'écrit de SIX.

© 2021 SIX Group SA. Tous droits réservés.